

SEANCE DU 02 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le deux décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Laguépie s'est réuni sous la présidence de Emmanuel CROS, Maire.

Présents : Emmanuel CROS, Daniel MERCADIER, Anne PHILIPPE, Marie-Pierre PALOBART, Jean-Pierre DÉTRÉ, Philippe MARRE, Patricia CECCARELLI, Marc BALAT, Arne D'AVIGNON.

Excusés : Julien RIGOLE (pouvoir à Mme CECCARELLI), Bernard MAGES (pouvoir à Mme PALOBART), Patricia ALMENDRA (pouvoir à Mme PHILIPPE), Serge REGOURD, Julien CASTELNAU, Pierre CROS (pouvoir à M. MARRE).

Convocation du 25 novembre 2022.

Ordre du jour :

I-Vote du compte rendu du 04 novembre 2022 :

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

II-Projet boulangerie :

L'architecte n'a pas encore terminé les plans suite aux différentes modifications demandées par le conseil municipal. M. le Maire rappelle l'idée initiale qui était de tout démolir à l'intérieur et de tout refaire. Dès que les plans seront prêts, M. le Maire propose de réunir le conseil municipal un samedi matin afin de délibérer.

III-Organisation foot :

L'association Valver Foot mène une réflexion sur le recrutement d'un emploi en service civique ainsi que sur la transformation de l'éclairage du stade en éclairage LED. L'association manque d'éducateurs et d'encadrants.

M. MARRE a demandé que le club de foot effectue le traçage du terrain.

M. le Maire rappelle que les joueurs viennent de toutes les communes voisines et que ces dernières ne versent aucune participation financière. Il souhaite rencontrer les maires de ces communes avec le bilan de tous les frais.

Avant de passer à la suite de l'ordre du jour, Mme D'AVIGNON sollicite l'avis du conseil et propose de faire payer 30 € par trimestre aux usagers réguliers des salles communales. Le conseil estime ce montant trop faible. Lors de la séance du 17 décembre 2021, l'assemblée avait donné un avis favorable pour un tarif de 6 € la séance si usage hebdomadaire et de 10 € la demi-journée si usage ponctuel de la salle de danse.

IV-Maison des Compagnons :

La commune a fait réaliser une estimation. Mme PALOBART souhaite que tous les élus visitent ce bâtiment et demande ce que deviendra la recette en cas de vente. M. le Maire rappelle que la commune a de nombreux travaux à financer (logements St Jacques, cantine, toiture église, boulangerie...). Le conseil municipal donne son accord pour la vente de l'ex maison des Compagnons.

V-Gestion de l'Office de Tourisme intercommunal :

M. le Maire n'est pas satisfait des horaires d'ouverture de l'office de tourisme ; la commune a investi dans un bâtiment qui est peu utilisé.

L'office est trop centré sur St Antonin ; notre commune étant plus proche de Najac ou de Cordes, il conviendrait de raisonner en terme de bassin de vie

Hors saison, Céline Castelnau effectue 5 heures par semaine pour la mairie de Laguépie, M. le Maire souhaiterait qu'elle fasse une journée complète au lieu de 5 heures.

Mme PHILIPPE propose que les élus tiennent des permanences à l'office de tourisme.

VI-Toiture église :

La toiture est en très mauvais état, nombreux trous, champignons dans les poutres, disparition de nombreuses ardoises... Il faut trouver un couvreur d'ardoises et une solution pour passer l'hiver.

VII-Aménagement St Jacques de Compostelle :

Une réunion a eu lieu à Auvillar le 15 novembre au cours de laquelle Mme PHILIPPE a présenté notre commune, qui est reconnue par l'agence des chemins de Compostelle pour son itinérance douce. La présence du train est aussi un atout pour Laguépie.

La convention de labellisation « Commune Halte » a été officiellement signée à Auvillar. Il faut maintenant faire de la signalétique ; les clous sont déjà en place ainsi que les panneaux. Pour les hébergements, il convient d'avoir un éventail d'offres assez large (Laudinie avec l'escalier, chambres d'hôtes chez Mme Cuvelier et Mme D'Avignon, gîte Farjournel, camping municipal).

M. MERCADIER indique les travaux qui sont à faire aux appartements : murs, planchers, volets à peindre... Pour l'aménagement, il conviendrait de conserver une certaine authenticité.

VIII-Questions diverses :

VIII-1-Caserne :

M. le Maire rappelle les travaux de modernisation du centre d'incendie et de secours, financés par le Département. Prévus initialement à 250 000 €, les travaux s'élèvent déjà à 480 000 € sans compter les 163 000 € pour la toiture avec désamiantage. Une étude est en cours pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture.

VIII-2-Divers :

M. MERCADIER demande l'installation d'une plaque « place Léon Mercadier » sous le n° 3, car la plaque indiquant la route de Lez se situe juste à côté et il y a confusion entre le 3 route de Lez et le 3 place Léon Mercadier.

Séance levée à 23 heures 21.